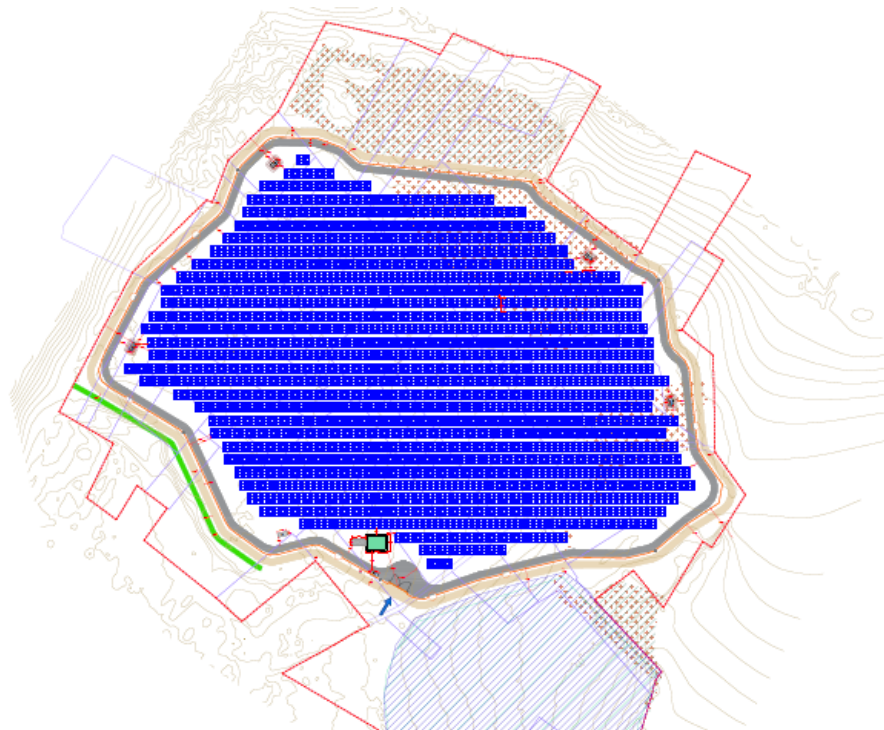


Variante 2 (Source : Urbasolar)

### Variante 3

Suite aux conclusions de l'étude écologique, la zone d'habitat de la Fauvette pitchou, localisée au nord-ouest du site, a été évitée. De plus, un recul supplémentaire vis-à-vis des bois mixtes a été réalisé. Dans ce cadre, les habitats d'espèces présentant le plus d'enjeux ont été exclus de l'emprise du projet.



Variante 3 (Source : Urbasolar)

### Variante finale

Urbasolar a souhaité réaliser une étude d'incidence hydraulique dans le cadre du projet, afin de définir les impacts potentiels du projet sur les eaux superficielles (cf annexe 13). Cette variante finale du projet a donc permis de prendre en compte les prescriptions données dans l'étude hydrologique, à savoir :

- Des bandes enherbées seront laissées libres sur une partie du pourtour de l'emprise du projet afin de favoriser l'infiltration des eaux pluviales par une porosité accrue du sol à son niveau et par la création d'une barrière à l'écoulement. Cette disposition permet donc de contribuer à l'amélioration de la recharge du système aquifère concerné par le projet et d'améliorer la situation du point de vue hydrologique, sachant que le site d'étude est implanté en amont hydraulique d'une zone à risque d'inondation.
- Un fossé sera créé en partie sud-ouest du site pour la rétention / infiltration des eaux pluviales, en aval de la piste et de la clôture.

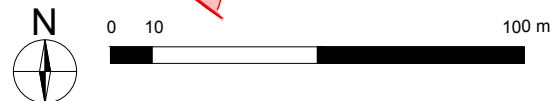
Aussi, les nouvelles préconisations du SDIS 24 ont été prises en compte, à savoir :



- une piste périphérique interne de 4 m de large avec 1 m de part et d'autre de bas-côté stabilisé puis 1 m de bande à la terre côté clôture et 2 m de bande à la terre côté installations ;
- une piste périphérique externe de 3 m, avec 1 m de bande à la terre entre la piste et la clôture, permettant de circuler en périphérie de la centrale en tout temps ;
- une signalisation des voies afin de faciliter l'intervention des secours ;
- mise en place d'une citerne de 120m<sup>3</sup> qui devra être conforme aux prescriptions du SDIS couplée à une aire d'aspiration de 32 m<sup>2</sup> ;
- mise en place d'un poteau d'aspiration en bordure de la voie d'accès, à proximité de l'entrée du site et situé à 8 m de tous les bâtiments techniques ;
- moyens de secours (extincteurs sur roues à côté des postes de transformation).

Le projet de Saint-Pierre-de-Côle sera composé **d'environ 881 tables portant chacune 18 modules photovoltaïques (soit 15 858 modules photovoltaïques)**. Au plus haut, la hauteur de chaque table sera d'environ 2,42 m, la hauteur du bord inférieur de la table avec le sol sera d'environ 0,8 m.

**Légende :**

-  Clôture
-  Portail
-  Piste lourde intérieure pour PL19T
-  Bas-côté stabilisé pour un PL de 19T
-  Citerne 120m³
-  Aire d'inspiration citerne
-  Poteau d'aspiration citerne
-  Local maintenance
-  Poste de livraison
-  Limite cadastrale
-  Limite de propriété
-  Tables photovoltaïques
-  Poste de transformation
-  Caméra dôme motorisée
-  Accès au site
-  Haie à créer
-  Boisements existants
-  Bande enherbée créée
-  Bande à la terre
-  Piste périphérique extérieure
-  Zones habitat de la Fauvette pitchou
-  Zone d'évitement
-  Extincteur sur roues
-  Fossé
-  Localisation des vues



 <b>Construction d'une centrale photovoltaïque</b> 24800 SAINT-PIERRE-DE-CÔLE	
MAÎTRE D'OUVRAGE <b>Urba 275</b>	ADRESSE 75 allée Wilhelm Roentgen 34961 MONTPELLIER    tél : 04.67.64.48.44
MAÎTRE D'ŒUVRE ZBR Architecture	562 allée de la Sauvagerie - 69009 LYON 01 78 83 81 87 (fax) 04 78 83 64 62 01900 MEXIMIEUX    agence.lyon@zbr.fr
PC2.3 - PLAN MASSE TECHNIQUE DU PROJET	
N° Document <b>PC</b>	
N° Dessin <b>21 053</b>	
Phase <b>PC</b>	
Indice <b>01</b>	
Date <b>01/12/ 2021</b>	
Echelle <b>1/750e</b>	
	
Niveau de référence : G20    Remarques : (Non défini)	
<b>DOSSIER DE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE</b>	
0 01/12/2021 14 Plan original	
Indice	Date Dessinateur Objet de la modification